

Certificat d'errance

Lieu de capture du chat errant (nom de la rue/quartier) :

.....
.....

Nom et prénom du demandeur :

1)

.....

Nous soussignés

(Nom, adresse et téléphone) :

1) Demandeur:

.....
.....
.....

2)

.....
.....
.....

3)

.....
.....
.....

voisins du territoire de capture susmentionné à Quiévrain/Baisieux/Audregnies (biffer mention inutile), certifions par la présente que le chat capturé (description précise : sexe, robe, si possible âge, autres caractéristiques)

.....
.....
.....

est bien un chat « errant » défini comme un chat domestique commensal de l'homme qui lui assure, volontairement ou non, une partie de sa nourriture. Ce chat, qui reste maître de ses déplacements et de sa reproduction, n'a pas ou plus de propriétaire et peuple notamment les jardins, rues et terrains vagues de la commune.

En aucun cas, il ne s'agit d'un chat familial défini comme un chat domestique partageant l'habitation de son maître qui peut contrôler sa reproduction et ses déplacements et qui assure sa nourriture. Tout chat clairement identifié par quelque moyen que ce soit (tatouage, médaille, puce électronique, etc.) est réputé familial.

Ce chat errant est conduit chez le vétérinaire désigné par la Commune dont coordonnées ci-dessous:

Vétérinaires Doyen M & Querinjean G

Rue de Valenciennes, 29

7380 Quiévrain

en vue de le stériliser ou si nécessaire, de l'euthanasier.

Le demandeur s'engage, en cas de stérilisation, à remettre le chat opéré sur le même territoire de capture.

Date de capture du chat errant :.....

Signatures :

1)

2)

3)

A REMPLIR PAR LE VETERINAIRE

Date de prise en charge du chat errant :.....

Date de remise du chat errant opéré au demandeur :.....

Signature du vétérinaire :



Administration Communale de Quiévrain, rue des Wagnons, 4 à 7380 – Quiévrain

Tél. : 065/450.450 – Fax : 065/450.466 – email : info@quievrain.be

Internet : www.quievrain.be - Facebook : page 'Commune de Quiévrain' 